

FINANCES Le Conseil fédéral mandate des experts pour repenser le mécanisme qui impose une stricte rigueur budgétaire. Au grand dam de certains parlementaires.

Bras de fer sur le frein à l'endettement

BERNE
SANDRINE HOCHSTRASSER

Ueli Maurer ne cesse de le répéter: il tient au statu quo. Pour le chef du département des Finances, il n'est pas question d'assouplir le frein à l'endettement, ce mécanisme qui garantit une politique budgétaire rigoureuse (en autorisant des déficits dans les périodes difficiles et en exigeant des excédents lors de haute conjoncture).

Pourtant, après avoir annoncé encore une fois des résultats positifs - la Confédération a clos l'année 2016 sur un excédent de 800 millions, alors qu'elle avait budgétisé un trou de 500 millions - le département des Finances a annoncé, hier, la création d'un groupe d'experts pour réfléchir à ce mécanisme sacré. A la demande des Sept Sages.

« Il faut regarder les finances à moyen et long terme, pas juste sur une année. »



RAPHAËL COMTE
CONSEILLER AUX ÉTATS
NEUCHÂTELOIS (PLR)

« Les dépenses de la Confédération sont systématiquement surestimées, car ce sont des plafonds, des maxima, et les dépenses effectives sont naturellement inférieures », explique l'un des experts mandatés, le professeur d'économie Marius Brühlhart. « Or, selon la loi, 100% de cet argent excédentaire doit être attribué au remboursement de la dette. Celle-ci a donc diminué d'année en année. Notre travail sera d'évaluer s'il faut assouplir cette règle et permettre d'allouer une partie de l'excédent à l'exercice budgétaire suivant », précise le professeur de l'Université de Lausanne. Les conclusions des économistes sont atten-



Pour le ministre des Finances, Ueli Maurer, il n'est pas question d'assouplir le frein à l'endettement. CHARLY RAPPO - LALIBERTÉ

dues en juillet, puis le Conseil fédéral prendra lui-même position.

Mais le Parlement fait déjà de la résistance. Une majorité du conseil national, PLR et UDC, a approuvé, fin novembre, une motion qui s'oppose à « tout relâche-

ment » du frein à l'endettement. Mardi prochain, c'est au tour du conseil des États de se prononcer. Si les sénateurs acceptent le texte, comme le recommande leur commission, le message adressé au gouvernement sera limpide, estime Thomas Aeschi

(UDC, ZG). « Ce groupe de travail sera mort-né et le Conseil fédéral devra y mettre un terme immédiatement », estime le conseiller national.

« Tant mieux si l'administration surestime ses dépenses d'un milliard par année, si cela permet de rembourser progressivement la dette », poursuit-il. « Elle s'élève encore à près de 100 milliards de francs. A ce rythme, 100 ans seront nécessaires pour l'éponger. Il faut être responsables pour les prochaines générations. »

Le vice-président du groupe parlementaire UDC se montre d'ailleurs très prudent sur les comptes 2016, tout comme son ministre. « Il y a eu plusieurs facteurs exceptionnels. A cause des taux d'intérêts négatifs sur les marchés, des entreprises ont préféré payer leurs impôts en avance, notamment. Ce sont donc des recettes qui vont manquer les années suivantes! Et sans ces facteurs extraordinaires, nous serions dans le rouge. »

Le sénateur Raphaël Comte (PLR, NE) appelle également à la prudence sur les résultats de cet exercice 2016: « Il faut regarder les finances à moyen et long terme, pas juste sur une année. »

«Le Conseil fédéral a quand même le droit de réfléchir!»

Ce qui n'empêche pas le Neuchâtelois de se montrer ouvert à une réflexion sur le frein à l'endettement. « Je tiens fermement au mécanisme. Mais si le Conseil fédéral vient avec des propositions de corrections ciblées, et nous prouve que l'on peut investir une partie des excédents de manière intelligente, il faut être prêt à discuter. »

Minoritaire au sein de la commission des finances, il s'oppose à cette motion qui veut figer le mécanisme du frein à l'endettement. « Le Conseil fédéral a tout de même le droit de réfléchir et de faire des propositions! Ce n'est pas juste un organe d'exécution. »

« C'est nouveau de déposer des motions pour demander au Conseil fédéral de ne rien faire », renchérit le sénateur Roberto Zanetti (PS, SO). Le Parti socialiste fustige, au passage, le dogmatisme d'une majorité des élus bourgeois: « La Confédération annonce à nouveau des résultats excédentaires, mais le Parlement veut poursuivre les programmes d'austérité, sans se remettre en question », se désole Cesla Amarelle (PS, VD). ●

OFFRES D'EMPLOI Pas d'interdiction de limite d'âge

Il ne devrait pas être interdit de poser des limites d'âge dans les offres d'emploi. Le Conseil fédéral ne croit pas à l'efficacité de cette mesure pour lutter contre la discrimination des travailleurs âgés. L'interdiction est demandée par le conseiller national Jacques-André Maire dans une motion. Le socialiste neuchâtelois dénonce une discrimination contraire à la constitution et au Code des obligations. L'intégration des travailleurs seniors sur le marché du travail dépend plutôt de l'existence de réserves à l'égard de ces personnes, fait valoir le gouvernement. Une interdiction mettrait des barrières disproportionnées à la liberté entrepreneuriale et ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé. ● AT5

AVIATION

Swiss ne retournera pas à Istanbul cet été

Swiss ne reliera pas non plus cet été Istanbul. Après plusieurs attaques terroristes et la tentative de coup d'Etat manquée de l'été dernier, la compagnie aérienne contrôlée par le géant allemand Lufthansa avait retiré, fin juillet dernier, la métropole turque de son horaire d'hiver 2016-2017. La compagnie explique cette décision par une demande en recul et la dégradation massive de la situation en matière de sécurité. S'y ajoute la forte croissance de la compagnie semi-étatique Turkish Airlines, qui a entraîné des surcapacités et une forte baisse des prix sur la ligne Zurich-Istanbul. ● AT5

GRISONS

Une voiture folle traverse deux routes

Une voiture inoccupée a dévalé deux pentes et traversé deux routes, mercredi, à Savognin (GR), avant de terminer sa course sur le toit, contre une barrière 400 mètres plus bas. Son propriétaire l'avait garée sans suffisamment tirer le frein à main. ● AT5

CONSEIL FÉDÉRAL Le voile musulman, sujet d'interpellation.

Le niqab freinerait l'intégration

Le niqab peut être problématique pour l'intégration de la femme qui le porte. Les conséquences concrètes dépendent toutefois souvent des cas particuliers, explique jeudi le Conseil fédéral dans sa réponse à une interpellation du conseiller aux États Andrea Caroni (PLR, AR).

Pour l'octroi d'un permis B ou C, les autorités compétentes doivent examiner dans quelle mesure le port d'un voile intégral fait obstacle à l'intégration. Ce pourrait être le cas si le niqab entrave la participation à la vie économique, l'accès à une formation ou s'il empêche l'acquisition de connaissances linguistiques.

Rayon naturalisation, une intégration réussie exige que les requérants prennent part à la vie sociale et culturelle suisse. Un autre critère est l'encouragement et le soutien de l'intégration du conjoint. Si les autorités constatent qu'un homme souhaitant le passeport helvétique s'oppose à l'intégration de sa femme dans la société



Le Conseil fédéral a dû se pencher sur l'utilisation du niqab. KEYSTONE

te suisse, il sera considéré comme n'étant pas lui-même intégré et la naturalisation lui sera refusée.

Du côté des assurances sociales, l'octroi de prestations ne dépend en principe pas de l'habillement de la personne assurée. Il pourrait en aller différemment par exemple si le niqab rendait impossible un examen médical indispensable ou la vérification de l'identité de la personne. ● AT5

Le port d'un voile intégral peut aussi poser des problèmes avec l'assurance chômage. L'aptitude au placement peut être remise en question si quelqu'un refuse d'une manière générale et pour des motifs religieux d'offrir sa force de travail autrement que dans des proportions fortement restreintes. Dans de tels cas, les prestations pourraient être coupées.

Les écoles publiques peuvent interdire aux fillettes de porter un voile qui dissimule leur visage. De telles mesures doivent répondre à un intérêt public et respecter le principe de la proportionnalité.

Pas de fichage à l'armée

Le Conseil fédéral refuse par ailleurs de fichier les militaires musulmans, comme le suggère le conseiller national Jean-Luc Ador (UDC, VS). La liberté de conscience vaut aussi pour les militaires et l'appartenance religieuse des militaires n'est pas enregistrée dans le système d'information sur le personnel de l'armée. ● AT5

EN IMAGE



KEYSTONE

CHALEUR HIVERNALE

Barre des 20 degrés déjà dépassée. Hier, les thermomètres ont affiché des valeurs printanières. Pour la première fois cette année, la barre des 20 degrés a été atteinte. Grâce à un petit effet de fœhn sur le Jura, la station météorologique de Laufen (BL) a enregistré des températures de 20 degrés vers midi. Peu après, la station de Thounne annonçait 20,5 degrés. Le record a été enregistré à Giswil (OW) avec 20,9 degrés. A Genève et à Delémont, le thermomètre flirtait avec les 20 degrés en début d'après-midi. Selon MeteoNews, les villes de Nyon et de Berne (photo) ont battu leur record de température maximale pour le mois de février. Mais le printemps sera de courte durée. Entre hier et aujourd'hui, nous serons littéralement passés d'un temps printanier à un temps hivernal. Les températures devraient baisser jusqu'à quatre degrés aujourd'hui. La neige fraîche est même attendue à 2000 mètres le long des Préalpes. ● AT5